

Marine Atlantique S.C.C.

Il s'agit en l'occurrence d'un projet de loi extrêmement important. Mon collègue, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe nous a décrit en détail ses craintes à cet égard. Je dois le féliciter de son intervention.

Le secrétaire parlementaire et d'autres députés conservateurs prétendent que ce projet de loi ne tend qu'à changer un nom, à autoriser l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C. et à prévoir des mesures corrélatives.

En lisant le projet de loi, on s'aperçoit qu'il comprend quatre pages et une annexe. Au premier abord, il semble en effet que l'objet de cette mesure soit simplement de modifier le nom ou d'autoriser l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C. J'aimerais que les députés conservateurs me disent pourquoi ils ont présenté le projet de loi C-88. Nous ne le savons pas. Fait-il partie d'un plan d'ensemble visant le transport dans les provinces atlantiques? Serait-ce que le gouvernement conservateur est devenu paranoïaque à cause du déficit et que ce projet de loi fait partie de ses mesures restrictives? Nous ne le savons pas parce que les députés ministériels n'ont pas le courage de prendre la parole et d'expliquer aux Canadiens le but de ce projet de loi.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes obligés de deviner ce que le gouvernement veut faire. Nous savons, et je suis certain que vous êtes d'accord avec moi, que la plupart du temps il est difficile de comprendre ce que le gouvernement fait. De toute évidence, compte tenu du menu législatif offert à la Chambre depuis vingt mois, le gouvernement ne sait pas dans quelle direction aller, il n'a rien à proposer pour l'avenir du Canada, il ne sait tout simplement pas où il va. Il me fait penser à un navire sans capitaine, à la dérive en pleine mer.

Puisque nous parlons de capitaines, hier soir, nous avons eu le plaisir de regarder le premier ministre du Canada (M. Mulroney) alors qu'il expliquait sa position sur le libre-échange. Vous hochez la tête, monsieur le Président, et vous vous demandez peut-être quel rapport existe entre le projet de loi C-88 et le spectacle que le premier ministre nous a donné hier soir au réseau national de télévision.

Une voix: Et quel rapport avec le libre-échange?

M. Nunziata: Un député conservateur assis au fond de la Chambre demande: «Et quel rapport avec le libre-échange?»

Une voix: Le premier ministre s'en est très bien tiré hier soir.

M. Nunziata: Le député dit que le premier ministre s'en est très bien tiré hier soir. Je ne sais trop à quoi il faisait allusion.

Je continue. Hier soir, par l'intermédiaire du premier ministre, le gouvernement a essayé d'expliquer aux Canadiens ce qu'il fait au sujet du libre-échange. Une des raisons pour lesquelles le premier ministre a jugé nécessaire de passer à la télévision nationale, pour la première fois de son court mandat, c'est qu'il s'est rendu compte que la population du Canada ne comprend pas ce que le gouvernement est en train de faire en matière de libre-échange. Il régnait la confusion la plus complète dans les rangs des conservateurs. Si les députés d'en face

voulaient bien prendre la parole pour essayer eux-mêmes de s'expliquer, il ne serait pas nécessaire au premier ministre de passer à la télévision nationale pour essayer de s'expliquer en matière de libre-échange.

Il en est de même pour le projet de loi C-88. Les députés d'en face devraient prendre la parole et expliquer en quoi il est nécessaire que le ministre des Transports (M. Mazankowski) soit autorisé à exiger toutes les actions ordinaires de Marine Atlantique S.C.C. détenues par la société nationale. Celle-ci est désignée au projet de loi comme la Société des chemins de fer nationaux du Canada, c'est-à-dire le CN.

• (2150)

Ce projet de loi, d'après l'article 4, autorise le ministre à acquérir toutes les actions ordinaires de Marine Atlantique S.C.C. qui sont détenues par la société nationale. Le projet de loi dit également que les actions ainsi acquises en application du paragraphe 4(1) seront détenues par le ministre en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada.

Les députés d'en face n'ont pas expliqué pourquoi il était nécessaire d'autoriser le ministre des Transports à acquérir toutes les actions de Marine Atlantique S.C.C. et de les détenir en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada. Le projet de loi autorise le CN, la société nationale, sur ordre reçu du ministre, à transférer à ce dernier toutes les actions ordinaires de Marine Atlantique S.C.C. qu'elle détient.

Il semble donc y avoir encore des redites dans ce projet de loi. Je sais que certains députés d'en face voudront peut-être prendre la parole. Si je vois le moindre indice qu'ils veulent le faire, je me ferai un plaisir de me rasseoir. Mais non, il n'y a pas de député d'en face qui se lève pour parler de ce projet de loi. Je me fais donc un plaisir de poursuivre.

Le ministre des Transports est un homme intègre. Depuis deux ans que je suis à la Chambre des communes, j'ai pu constater qu'il est un des meilleurs ministres du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Je n'ai aucune hésitation à le dire. Depuis le début de la législature le ministre s'est comporté avec moi de façon honnête et ouverte. Lui et son personnel n'ont rien épargné pour m'aider à régler les problèmes qui concernent son ministère. Quand on interroge le ministre à la Chambre, il cherche honnêtement à répondre avec le minimum d'esprit de parti, contrairement à beaucoup de ses collègues du Cabinet qui considèrent la période des questions comme une occasion qu'on leur donne de lancer des traits partisans faciles contre l'opposition.

Étant donné que le ministre fait preuve d'honnêteté et d'intégrité, qu'il cherche à donner des explications, j'espère que son secrétaire parlementaire saura faire preuve des mêmes qualités et nous donner des explications quand au but visé par ce projet de loi.